

Les fonctions de la Direction de la construction et de l'entretien des bateaux, dont le personnel se compose d'ingénieurs maritimes, d'inspecteurs de bateaux et d'un architecte naval, comprennent l'étude, la correction et l'approbation des plans et devis des bateaux de pêche devant être financés par la Commission de prêts aux pêcheurs; l'inspection des 100 à 125 bateaux de types et dimensions divers construits chaque année dans les 15 chantiers de la province; la formation des pêcheurs aux bonnes méthodes d'entretien des coques et des machines. La Direction veille continuellement à l'amélioration des normes de construction des bateaux de pêche côtiers. Des bateaux plus solides et équipés de moteurs à propulsion plus puissants permettent aux pêcheurs côtiers de diversifier leurs opérations à partir de la pêche traditionnelle de homard. Les 128 grands bateaux hauturiers et 3,200 petits bateaux côtiers qui composent actuellement la flotte de pêche font l'objet de nouveaux plans, la tendance étant vers des bateaux plus grands et plus automatisés. Des genres combinés qui peuvent pêcher à la drague pour le poisson de fond et pêcher à la seine pour les espèces pélagiques gagnent en popularité chez les jeunes pêcheurs mieux formés. Le chalutier-seinier long de 79 pieds, de type robuste conçu pour la côte de l'Ouest, s'est couronné de succès depuis son incorporation à la flottille en 1966. Cette flottille comprend maintenant deux autres bateaux, l'un de 79 pieds, l'autre de 100 pieds; elle a été grossie de deux autres de 100 pieds en 1967. Deux chalutiers en bois, longs de 87 pieds chacun, sont venus s'ajouter aux dix bateaux qui pêchent actuellement dans les eaux du golfe Saint-Laurent. En 1967, on a construit trois chalutiers-seiniers de 65 pieds (en bois), un chalutier de 72 pieds, un seinier de 54 pieds, un chalutier-seinier de 58 pieds et un chalutier à pêche arrière de 126 pieds (à coque d'acier).

La Direction de la pêche d'exploration et de la formation des pêcheurs poursuit ses initiatives en matière de pêche expérimentale et exploratoire et de traitement du poisson, travaux amorcés il y a plusieurs années de concert avec le ministère fédéral des Pêcheries. Cette activité d'envergure s'est soldée, en particulier, par les pêches de crabes établies sur les côtes est et nord de la province, et par les pêches de thon établies dans la baie de Fundy, siège d'une conserverie aménagée au coût de \$4,500,000. Cette entreprise exploitera cinq gros seiniers pêchant sur les fonds au large du Chili, où le thon abonde, ainsi que dans les eaux du golfe de Guinée et de l'ouest de l'Atlantique. En quête d'espèces encore inexploitées de poissons, de mollusques et de crustacés qui viendraient s'ajouter au crabe et au thon, on a localisé des quantités commerciales de crabes de l'Atlantique et de crevettes dans les eaux profondes du golfe Saint-Laurent et dans la baie de Fundy. En 1967-1968, la Direction, de concert avec le ministère fédéral des Pêcheries, a mis en œuvre 12 entreprises à frais partagés pour l'expansion des pêches. Vu le succès remporté en 1966 par la pêche hauturière du hareng dans le golfe Saint-Laurent, à bord d'un seinier de la Colombie-Britannique, une flottille de six seiniers, dont cinq provenant de la province précitée, sont en voie d'exploiter ces riches fonds de pêche, et ils suffisent à alimenter trois nouveaux établissements commerciaux de fabrication de la farine et de l'huile de poisson, d'une capacité chacun de 900 tonnes de poisson brut par jour. La Direction administre une école moderne de pêche à Caraquet où, en 1966-1967, 142 pêcheurs ont suivi des cours de formation portant sur divers aspects de leur métier. Les matières enseignées comprennent la navigation, le code de la sécurité nautique, la mécanique des moteurs, l'outillage électronique, la technologie des engins de pêche, la gestion commerciale, la biologie marine, l'océanographie (inscription restreinte), la radiotéléphonie, le travail sur métal et sur bois, l'arithmétique et les langues (cours de perfectionnement) et d'autres sujets connexes. Des dispositions ont été prises en vue de porter la durée du cours de cinq à neuf mois et de dispenser des cours hors-cadres.

La Commission des prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick est un corps constitué relevant du ministre provincial de la Pêche. Depuis sa création en 1946, elle a consenti plus de 2,000 prêts totalisant \$17,600,000; en 1967, l'encours global des prêts s'élevait à \$6,350,000. Les prêts visant les petits vaisseaux côtiers doivent être remboursés en l'espace de cinq ans, mais dans le cas des grands chalutiers, le remboursement peut s'étendre